



## COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 26  
Nombre de votants : 23  
Nombre de présents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE NEUF MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 5 Mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

**M. Philippe KELLNER, Maire**

**Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Nadine FRANCON Adjoints au Maire**

**Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, Conseillers Municipaux**

**Pouvoirs :** Fulvio LUZI (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*) - Gilles QUÉMARD (*pouvoir à Mr ALESI*) - Graziella ÉBELY (*pouvoir à Mme GAIME*)

**Absents :** Alexis CHAMEREAU - Vanessa MIERMON

**Secrétaire de séance :** Jean ALESI

Formant la majorité des membres en exercice.

**2026-07      Approbation du Compte Financier Unique 2025 « Eau potable »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n° 2023-62 du 5 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 2 mars 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique « Eau potable » pour l'année 2025 de la Ville de Verneuil-en-Halatte.

| Libellés                    | Exploitation |              | Investissement |              | Ensemble     |                |
|-----------------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|
|                             | Dépenses ou  | Recettes ou  | Dépenses ou    | Recettes ou  | Dépenses ou  | Recettes ou    |
|                             | déficits     | excédents    | déficits       | excédents    | déficits     | excédents      |
| Résultats Reportés          |              | 347 973,13 € |                | 873 456,91 € |              | 1 221 400,04 € |
| Opérations de l'exercice    | 106 960,12 € | 35 453,55 €  | 127 862,17 €   | 93 415,77 €  | 234 822,29 € | 128 869,32 €   |
| Résultats de l'exercice     | 71 506,57 €  |              | 34 446,40 €    |              | 105 952,97 € |                |
| Résultats de clôture        |              | 276 436,56 € |                | 839 010,51 € |              | 1 115 447,07 € |
| Restes à réaliser           |              |              | 77 452,64 €    | 20 420,00 €  |              |                |
| Solde des Restes à Réaliser |              |              | 57 032,64 €    |              | 57 032,64 €  |                |

Vu le Compte Financier Unique 2025 « Eau potable » de la Ville de Verneuil-en-Halatte ;

- 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à + 276 436,56 €
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de + 839 010,51 €
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 77 452,64 € en dépenses et 20 420,00 € en recettes

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Jean-Philippe LEBAILLIF, Maire Adjoint délégué aux affaires financières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 « Eau potable » de la Ville de Verneuil-en-Halatte
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 10 mars 2026

Le Maire,



Philippe KELLNER

